

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 30 juin 2025 relatif aux délégations de signature

CONSIDÉRANT que la position, l'enneigement de cette portion de voie et son exposition aux risques d'avalanches ou coulées de neige menaçantes rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D909

A R R È T E

ARTICLE 1 :

La RD 909 du PR10+200 au PR11+813 LA GIETTAZ, est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- La circulation est INTERDITE,
- Ces dispositions sont applicables à compter du 24 novembre 2025 à 20 heures.

ARTICLE 2 :

L'interdiction de circuler sera levée à l'initiative du Directeur des Infrastructures après expertise d'un nivologue;

ARTICLE 3:

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTD Albertville/Ugine / Route des Aravis 73590 FLUMET.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à UGINE,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

**L'Adjoint Directeur de la Maison Technique
du Département d'Albertville Ugine**

26 NOV. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROEERT
Secrétaire générale

Signé par : Laurent CLARET

Date : 25/11/2025

Qualité : Chef de service routes Albertville
Ugine

